|  |  |
| --- | --- |
| **Regional Preparatory Meeting for WTDC-17 for Arab States (RPM-ARB)** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Khartoum, Sudan, 30 January – 1 February 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-ARB/17-F** |
|  | **12 octobre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| CONTRIBUTION DE L'UIT-D À LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI ET AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 |
|  |

**Résumé****:**

Le présent document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient compte des résultats du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (septembre 2015) et de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2015), laquelle a appelé à aligner le processus du SMSI sur les Objectifs de développement durable (ODD).

**Résultats attendus:**

Le présent document sert de référence concernant la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Références:**

Résolution 30 de la CMDT (Rév.2014), Résolution 140 (Rév.2014) de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution 1332 (Rév.2016) du Conseil.

Contexte

L'UIT-D a joué un rôle stratégique dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, le détail de ses activités étant présenté dans un *rapport annuel sur la* *contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI*. Ce rapport consiste, en grande partie, en un exposé des mesures prises par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) au niveau stratégique et opérationnel pour donner suite au SMSI. Les éditions de 2014, 2015 et 2016 de ce rapport sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itu-wsis/ITU-Contribution/index.html>.

En tant qu'organe de l'UIT s'occupant du développement, le BDT a contribué à la réalisation des objectifs de développement établis au niveau international, et continue de rationaliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre de la mise en oeuvre des ODD, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Résolution A/70/1). L'Annexe 3 met en relation les objectifs et les cibles des ODD avec les principales activités menées par l'UIT-D à ce sujet.

L'année 2015 a marqué une étape importante dans le processus du SMSI et dans le débat mondial sur le rôle des TIC dans le développement durable.

En septembre 2015, le Sommet des Nations Unies sur le développement durable a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), reconnaissant le rôle important que peuvent jouer les TIC en vue d'atteindre les objectifs de transformation, universels et ambitieux, du programme pour l'après-2015 ainsi que les 17 ODD. Quatre de ces Objectifs (à savoir les Objectifs 4, 5, 9 et 17) font expressément référence aux TIC, et l'Objectif 17 reconnaît les TIC comme essentielles pour permettre d'atteindre efficacement tous les objectifs et toutes les cibles des ODD.

En décembre 2015, lors de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI (A/70/125), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de poursuivre le processus du SMSI au-delà de 2015, tout en réaffirmant son attachement à la Déclaration de principes de Genève, au Plan d'action de Genève et à ses grandes orientations, à l'Engagement de Tunis et à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (TAIS). Une nouvelle liste des priorités concernant la mise en oeuvre des résultats du SMSI à l'horizon 2025 a été établie, et les Etats Membres ont résolu d'exploiter pleinement le potentiel des TIC pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à aligner le processus du SMSI sur les ODD et a prié les entités des Nations Unies qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI de réexaminer leurs mécanismes d'établissements de rapports et leurs programmes de travail pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme 2030.

Niveau des politiques générales

1) Au niveau des politiques générales, la Conférence de plénipotentiaires de 2014 de l'UIT (PP‑14) a décidé que l'UIT devait continuer de jouer le rôle de coordonnateur principal dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, en tant que modérateur/coordonnateur de la mise en œuvre des grandes orientations C2, C5 et C6. En outre, la PP-14 a décidé que l'UIT devait continuer de mener les activités qui relèvent de son mandat et participer, avec d'autres parties prenantes, s'il y a lieu, à la mise en oeuvre des grandes orientations C1, C3, C4, C7, C8, C9 et C11 du SMSI. Depuis 2005, le BDT joue le rôle de coordonnateur principal pour la plupart des grandes orientations du SMSI. L'UIT a actualisé ses feuilles de route[[1]](#footnote-1) sur les grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI. Sur la base des résultats de l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies et du Programme 2030, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a réaffirmé le mandat de l'UIT au-delà de 2015.

2) La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT-14) a renforcé le rôle de l'UIT-D dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, soulignant le fait que les grandes orientations du SMSI font partie des mécanismes de mise en oeuvre destinés à atteindre les objectifs définis par la Conférence. Outre les activités ordinaires du BDT dans le contexte du SMSI, la Résolution 30 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT-14 a appelé le BDT à jouer un rôle de catalyseur dans l'établissement de partenariats entre toutes les parties, afin de veiller à ce que les initiatives et les projets attirent des investissements; à aider à créer les conditions requises pour réussir à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir et d'autres projets pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises dans les pays en développement et entre ces pays; à encourager les institutions de financement internationales, les Etats Membres et les Membres de Secteur, chacun dans leurs rôles respectifs, à s'attacher en priorité à mettre en place, reconstruire et moderniser les réseaux et les infrastructures dans les pays en développement; à poursuivre la coordination avec des organismes internationaux, afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de projets.

3) L'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé l'importance des grandes orientations du SMSI et a appelé à aligner le processus du SMSI sur les ODD. Pour sa part, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources attribuées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du Tableau de correspondance SMSI-ODD élaboré par les institutions des Nations Unies (voir l'Annexe 6). En outre, le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux ont été chargés de tenir compte des tâches de l'UIT en ce qui concerne la mise en oeuvre des résultats pertinents du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors de la préparation de la CMDT et des autres conférences ou assemblées de l'UIT, selon qu'il conviendra.

4) Afin de faciliter la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme 2030, un exercice de mise en correspondance a été mené à bien, comme indiqué dans les Annexes 1 et 2, soulignant les liens existants entre les résultats et produits de l'UIT-D, les ODD (Annexe 4) et les grandes orientations du SMSI (Annexe 5).

5) Les résultats de cet exercice de mise en correspondance figurent dans l'Annexe 1, qui présente la contribution de l'UIT au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 approuvé par la CMDT-14, notamment les objectifs et les produits de l'UIT-D et leur pertinence dans le cadre des ODD et des grandes orientations du SMSI. Dans cette perspective, toutes les activités menées par l'UIT-D ont contribué à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et des ODD.

6) Un exercice analogue a été mené à bien, comme indiqué dans l'Annexe 2, dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période de 2020-2023, qui est actuellement examiné par les six Réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-17[[2]](#footnote-2).

7) Le tableau des activités de l'UIT-D qui contribuent à atteindre les objectifs et les cibles des ODD figure dans l'Annexe 3.

Niveau opérationnel

8) Au **niveau opérationnel**, le BDT a contribué à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Au nom de l'UIT, il a assuré la fonction de coordonnateur de l'UIT pour les grandes orientations C2 (l'infrastructure de l'information et de la communication) et C6 (créer un environnement propice). Le BDT a également mené à bien plusieurs activités de mise en oeuvre dans le cadre de la grande orientation C5 du SMSI (établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC), pour laquelle l'UIT est le coordonnateur unique. En concertation avec le PNUD et l'UNESCO, le BDT a aussi joué le rôle de coordonnateur par intérim pour la grande orientation C4 du SMSI (renforcement des capacités). Le Bureau a par ailleurs assuré la fonction de coordonnateur officiel UIT pour la plupart des grandes orientations (C1, C3, C4, C7 et C11) du SMSI pour lesquelles l'Union est le co-coordonnateur, ainsi que pour la grande orientation C9 pour laquelle l'Union est partenaire. Le BDT continue également de diriger le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, initiative internationale multi‑parties prenantes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données et indicateurs relatifs aux TIC.

9) Le BDT a participé au processus de préparation et à l'organisation du Forum du SMSI ([www.wsis.org/forum](http://www.wsis.org/forum)), qui est devenu la tribune mondiale principale pour la coordination et la mise en oeuvre des résultats du SMSI, de même qu'une plate-forme multi-parties prenantes visant à faire avancer le débat sur le rôle des TIC et de la société de l'information dans le cadre des ODD. L'édition 2015 du Forum du SMSI s'est tenue du 25 au 29 mai au siège de l'UIT. Plus de 1 500 parties prenantes y ont assisté, dont plus de 150 ministres, vice‑ministres et ambassadeurs, ainsi que des chefs de secrétariat d'organisations internationales et des représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile. L'édition 2016 du Forum du SMSI s'est tenue du 2 au 5 mai 2016 et a attiré plus de 1 800 parties prenantes, dont plus de 250 représentants de haut niveau de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé, de la société civile et d'établissements universitaires. Chaque année, le BDT dirige plusieurs axes thématiques du Forum, tout en encourageant l'établissement de partenariats et la création de projets. Le BDT continue de prendre part à la préparation du Forum du SMSI de 2017, qui aura lieu du 12 au 16 juin 2017 au siège de l'UIT.

10) Le BDT joue un rôle important au sein de la commission chargée d'étudier les dossiers des candidats aux prix du SMSI et dans les activités de suivi liées à l'établissement de partenariats et à l'échange de bonnes pratiques. Dix-huit prix du SMSI sont décernés chaque année et un hommage particulier est rendu aux lauréats pour leur contribution aux grandes orientations du SMSI en tant que coordonnateurs. En vue d'aligner le processus du SMSI sur le Programme 2030 et de mettre en valeur la contribution des TIC aux ODD et à la lutte contre la pauvreté, dans tous les secteurs, le Forum du SMSI s'appuiera sur le tableau de correspondance SMSI-OMD. Le BDT participe largement à l'élaboration des rapports sur l'Inventaire des résultats du SMSI et des rapports sur les exemples de réussite du SMSI publiés chaque année depuis 2005.

11) Le BDT continue à diriger l'organisation de réunions annuelles de coordination des grandes orientations du SMSI sur l'infrastructure des TIC, la création d'un environnement propice et le renforcement des capacités. En outre, la partie innovation et partenariats du Forum du SMSI placée sous la direction du BDT constitue une excellente occasion d'établir de nouveaux partenariats, conformément à la Résolution 30 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT-14, ainsi que d'intéresser des nouveaux membres éventuels, notamment des établissements universitaires. Lors du Forum du SMSI de 2016, le BDT a organisé un Café-découverte sur l'innovation, un Dialogue de haut niveau sur le thème "Innover ensemble pour le développement durable", ainsi qu'une série d'ateliers thématiques (par exemple sur les pépinières d'entreprises dans le secteur des TIC et les systèmes nationaux d'innovation dans ce secteur), ce qui a permis de faire progresser le débat sur l'importance stratégique, pour le développement, des innovations reposant sur les TIC. Le BDT a également contribué à coordonner les réunions concernant les grandes orientations du SMSI sur la cybersanté, la cyberécologie, la cyberagriculture, la cyberscience et le téléenseignement, en collaboration avec les institutions coordonnatrices des Nations Unies. Le Forum du SMSI de 2016 a inauguré une section "Hackathon", qui sera désormais un élément à part entière du Forum du SMSI. La section consacrée au Hackathon a été mise au point grâce à une collaboration dans le cadre de projets actuellement menés par le BDT, qui oeuvre à développer le contenu du Hackathon concernant la cybersanté et la cyberagriculture.

12) S'agissant des suites données aux résultats de l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, une série d'ateliers régionaux sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI sont organisés depuis 2016 par les Commissions régionales de l'ONU, en étroite collaboration avec l'UIT et sous la direction des bureaux régionaux de l'UIT. L'objectif principal de ces réunions est de renforcer l'alignement du processus du SMSI sur les ODD, tout en encourageant l'établissement de partenariats et l'intégration des TIC dans les programmes nationaux de développement. Des rapports sur l'Inventaire des résultats du SMSI pour l'Afrique, les Amériques, les Etats arabes, l'Asie et le Pacifique, la CEI et l'Europe seront publiés en 2016 à l'appui de ce processus.

13) En tant que fondateur et principal partenaire du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, le BDT coordonne la préparation d'une réunion annuelle sur ce Partenariat dans le cadre du Forum du SMSI. Dans le contexte des discussions sur la mise en oeuvre du Programme 2030 et, en particulier, sur l'élaboration d'un cadre d'indicateurs, l'UIT a dirigé les travaux du Partenariat en vue de de coordonner les contributions visant à suivre l'évolution des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles ([Proposition conjointe d'indicateurs sur les TIC pour le cadre d'indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durables (ODD)](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Partnership-Background-note-on-ICT-indicator-proposal-for-Expert-Group.pdf)) et a élaboré une [proposition d'indicateurs sur les TIC pour le cadre de suivi des ODD](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/sdgs/ITU-ICT-indicators-for-the-SDGs-Sept2015.pdf). Ce travail a considérablement alimenté les débats sur l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier dans le contexte de l'alignement des résultats du SMSI sur le Programme 2030. En conséquence, plusieurs indicateurs sur les TIC ont été intégrés au cadre de suivi des ODD, et l'UIT a été désignée comme l'instance centralisatrice pour l'établissement de cinq indicateurs relatifs aux ODD.

14) Le BDT continue de favoriser les échanges de vues au niveau international concernant la mesure des TIC au service du développement. Le Colloque mondial sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) est la principale tribune mondiale consacrée à la mesure des télécommunications et de la société de l'information. Le rapport annuel intitulé "Mesurer la société de l'information", qui présente des données fondamentales sur les TIC et des critères de référence servant à mesurer la société de l'information, notamment l'Indice de développement des TIC (IDI), constitue un document de référence pour l'évaluation quantitative des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Ce rapport a contribué à la réalisation de l'examen d'ensemble de l'Assemblée générale des Nations Unies.

15) En 2015, le BDT a largement contribué à l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est achevé par la tenue d'une réunion de haut niveau, les 15 et 16 décembre 2015, au siège des Nations Unies à New York à l'issue d'un processus préparatoire de six mois consistant en une série de consultations.

16) Le BDT a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la contribution officielle de l'UIT à ce processus, en sa qualité de coordonnateur UIT pour la plupart des grandes orientations du SMSI (C1, C2, C3, C4, C6, C7, C9 et C11), ainsi que d'organisme directeur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

17) Le BDT a également dirigé les discussions sur les méthodes de mesure. Le rapport 2014 du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, intitulé "Bilan final de la réalisation des cibles du SMSI: réalisations, défis et perspectives d'avenir" (établi sous la coordination et la direction du BDT) a été présenté en tant que contribution à l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a servi de document de référence concernant les cibles du SMSI au cours de l'élaboration des documents finals de cet examen d'ensemble.

18) La 7ème édition du rapport "Mesurer la société de l'information", parue à la veille de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, a constitué un document de référence indispensable aux débats sur l'évaluation quantitative des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI.

19) Le BDT a participé à l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies et de plusieurs manifestations officielles qui se sont déroulées en parallèle, du 14 au 16 décembre, à savoir:

i) [Renforcer les répercussions des grandes orientations du SMSI pour le développement durable: Présentation de bonnes pratiques, transfert de savoir-faire, appui aux partenariats](http://unpan3.un.org/wsis10/Events/Side-Events/Strengthening-the-impact-of-WSIS-action-lines-for-sustainable-development-showcasing-best-practices-transferring-know-how-fostering-partnerships) (14 décembre 2015).

ii) [Mesurer la société de l'information: Progrès réalisés à ce jour et problèmes futurs](http://unpan3.un.org/wsis10/Events/Side-Events/UNCTAD-side-event); 15 décembre 2015.

iii) [Partenariat mondial sur la cyberexpertise](http://unpan3.un.org/wsis10/Events/Side-Events/Global-Forum-on-Cyber-Expertise) (contribution en tant que membre du GFCE); 15 décembre 2015.

iv) [Pour un monde connecté en toute sécurité](http://unpan3.un.org/wsis10/Events/Side-Events/ITU-side-event-2) (principalement grandes orientations C2, C5, C6 et C4 du SMSI); 16 décembre 2015.

Recommandations

20) Les membres de l'UIT sont invités à formuler des observations sur l'avant-projet de [contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période de 2020-2023](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0007/en), l'avant‑projet de [Plan d'action de l'UIT-D](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0008/en), l'avant-projet de [Déclaration de la CMDT-17](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0009/en), en tenant compte de la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21) Les membres de l'UIT sont invités à participer activement au processus préparatoire en vue des Forums du SMSI, aux activités de mise en oeuvre des résultats du SMSI et à l'intégration des TIC dans les programmes de développement.

22) A l'échelle régionale, et dans le cadre du processus préparatoire régional en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), toutes les parties prenantes sont invitées à contribuer aux points de l'ordre du jour des Forums régionaux sur le développement et des Réunions préparatoires régionales qui concernent le SMSI, ainsi qu'aux discussions concernant le rôle des TIC dans les ODD, en tenant compte des résultats de l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, laquelle a appelé à un alignement du processus du SMSI sur les ODD, mais aussi de la Résolution 1332 du Conseil de l'UIT. Les résultats des Forums régionaux sur le développement et des Réunions préparatoires régionales constitueront des éléments de référence pour toutes les réunions pertinentes liées au SMSI et aux ODD.

23) Les membres de l'UIT sont invités à participer activement aux activités menées par le BDT en vue d'établir des partenariats et de contribuer à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD.

Annexe 1: Plan stratégique de l'UIT-D pour 2016-2019: objectifs, produits, Objectifs de développement
durable et grandes orientations (GO) du SMSI

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | D.1 Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation | D.3 Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants  | D.4 Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers | D.5 Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC |
| Produits | **D.1-1** Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)[Objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1 et C11]**D.1-2** Réunions préparatoires régionales (RPM) [Objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1 et C11]**D.1-3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)[Objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1 et C11]**D.1-4** Commissions d'études[Objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1 et C11] | **D.2-1** Cadres politiques et réglementaires[Objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C6 et para. 112-119 du TAIS]**D.2-2** Réseaux de télécommunication/TIC, y compris conformité et interopérabilité et réduction de l'écart en matière de normalisation[Objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1, C2, C3, C7 (cybersciences), C9, C11, Mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le Développement (TAIS)]**D.2-3** Innovation et partenariats[Objectifs 1,2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C3, C4, C5, C6, C7, Mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le Développement (TAIS)] | **D.3-1** Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC[Objectifs 1, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C5]**D.3-2** Applications et services TIC[Objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C7] | **D.4-1** Renforcement des capacités[Objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C4 et C7 (téléenseignement)]**D.4-2** Statistiques sur les télécommunications/TIC[Objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des ODD][GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10 et C11]**D.4-3** Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers[Objectifs 4, 5, 8, 10 et 11 des ODD][GO-SMSI C2, C3, C4, C6, C7 et C8]**D.4-4** Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en dévelop‑pement sans littoral (PDSL)[Objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODD][GO-SMSI C2, C6 et C7] | **D.5-1** TIC et changements climatiques: adaptation aux effets des changements climatiques et atténuation de ces effets[Objectifs 3, 5, 9, 11 et 13 des ODD][GO-SMSI C7 (cyberécologie)]**D.5-2** Télécommunications d'urgence[Objectifs 1, 3, 5, 11 et 13 des ODD][GO-SMSI C2 et C7 (cyberécologie)] |
| Les produits ci-après résultant des activités des organes directeurs de l'UIT contribuent à la réalisation de tous les objectifs de l'Union:– Décisions, résolutions, recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires– Décisions et résolutions du Conseil et résultats des travaux des groupes de travail du Conseil |

Annexe 2: Avant-projet de contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023:
objectifs, résultats, ODD et grandes orientations du SMSI
(Origine: Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration, Document TDAG 16-21/CG-OL-SPOPD/3-F)

| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC  | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC  | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement économique et la protection de l'environnement  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1:** Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.[*Tiré des résultats D.1-1 à D.1-6 et D.1-8 à D.1-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11]**D.1-2:** Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI.[*Tiré du résultat D.1-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11] | **D.2-1:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre [*Tiré des résultats D.2.3-D.2.6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD][Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11]**D.2-2:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces, à élaborer des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.[*Tiré des résultats D.3-1 à D.3.-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11 et 16 des ODD][Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C5] | **D.3-1:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC. [*Tiré des résultats D.2-1 et D.2-2 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD][Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C6]**D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.[*Tiré des résultats D.4-4 et D.4-5 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1- 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 - C11] **D.3-3:** Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC [*Tiré des résultats D.4-1 à D.4-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C4] | **D.4-1:** Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.[*Tiré des résultats D.4-9 à D.4-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C6 et C7]**D.4-2:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance.[*Tiré des résultats D.3-4 à D.3-6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7] |
|  |  |  |  |  |
|  | **D.1-3:** Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.[*Tiré des résultats D.1-13 et D.1-14 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD][Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11] | **D.2-3:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.[*Tiré des résultats D.5-4 à D.5-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 9, 11 et 13 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2 et C7] | **D.3-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.[*Tiré des résultats D.2-7 et D.2-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*][Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11] | **D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.[*Tiré des résultats D.4-6 à D.4-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*] [Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10, 11 et 17 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C3, C4, C6, C7 et C8]**D.4-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.[*Tiré des résultats D.5-1 à D.5-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*] [Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11 et 13 des ODD] [Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7] |

**Annexe 3: Activités de l'UIT contribuant aux objectifs et aux cibles des ODD**(Origine: Document TDAG16-21/INF/2-F)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ODD | Cibles ODD  | Activités pertinentes de l'UIT-D |
| Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | Cible 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinanceCible 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilitéCible 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes | L'UIT-D travaille dans le sens de la Cible 1.4 en favorisant l'accès aux services TIC de base pour tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables.Les Commissions d'études de l'UIT-D continuent d'étudier les sujets concernant l'infrastructure large bande au titre de la Question 1/1 révisée, "Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération, les services mobiles, les services over-the-top (OTT) et la mise en oeuvre du protocole IPv6"; de la Question 2/1, "Technologies d'accès large bande, y compris les télécommunications mobiles internationales (IMT), pour les pays en développement"; et de la Question 5/1, "Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées".L'UIT participe à la supervision des activités menées au titre de la Cible 1.4, en recueillant et en diffusant des données sur l'accès aux services TIC de base, y compris pour les ménages qui disposent d'un accès à l'Internet large bande dans les zones urbaines et rurales.L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 1.5 en fournissant des avis spécialisés, au moyen d'une assistance et de publications techniques sur le développement d'infrastructures TIC financièrement abordables pour faire face aux problèmes que pose le déploiement de réseaux de radiodiffusion et de réseaux fixes et mobiles dans les zones rurales et isolées, mais aussi aux spécifications de système de ces réseaux. Ces réseaux peuvent être utilisés dans la gestion des catastrophes au sein de zones vulnérables.L'UIT-D contribue par ailleurs à atténuer la vulnérabilité aux catastrophes et aux effets des changements climatiques grâce à l'élaboration de plans nationaux pour les télécommunications d'urgence et à la création de systèmes d'alerte rapide et de plans de continuité des activités, entre autres mesures pertinentes liées à la réduction des risques de catastrophe.Par le biais de partenariats avec différentes parties prenantes issues de l'écosystème des TIC, l'UIT-D contribue à la mobilisation des ressources afin de mettre en oeuvre des activités, projets et initiatives concernant le développement des TIC dans les pays en développement, notamment en élaborant des stratégies de développement ainsi que des outils et services connexes (bases de données, offres de parrainage, sites dédiés, notes de synthèse, véhicules publicitaires, etc.). |
| Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | Cible 2.1 Eliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisanteCible 2.3 Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles Cible 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmesCible 2.5 Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international | L'UIT-D collabore étroitement avec la FAO en vue d'atteindre les Cibles 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5, en aidant les pays à mettre au point une stratégie en matière de cyberagriculture permettant d'établir un cadre de détermination et d'élaboration de technologies TIC durables au sein des services et des solutions agricoles. La cyberagriculture peut être un moteur puissant de croissance économique et d'accroissement des revenus pour la population rurale en améliorant l'efficacité de la production agricole et les conditions de vie et en développant la chaîne de valeur. |
| Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantesCible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus Cible 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-êtreCible 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool Cible 3.6 Diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la routeCible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationauxCible 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordableCible 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac Cible 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux | L'UIT contribue à combattre les maladies grâce à la création de systèmes de contrôle utilisant les réseaux mobiles.L'UIT oeuvre dans le sens des Cibles 3.1, 3.2, 3.7 et 3.8 en partageant des informations et en rassemblant les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des TIC illustrant le rôle essentiel que peuvent jouer les applications de cybersanté en vue d'atteindre les cibles des ODD relatives à la santé des femmes et des enfants. En collaboration avec l'OMS, l'UIT-D apporte également sa contribution, en organisant des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités et en fournissant une assistance technique directe, afin d'aider les pays à mettre au point des stratégies nationales en matière de cybersanté pour mieux exploiter le potentiel des TIC dans le domaine de la santé, notamment en ce qui concerne la santé des femmes et des enfants.L'UIT s'emploie à atteindre les Cibles 3.4, 3.5, 3.6 et 3.a par le biais de l'initiative "Be Healthy Be Mobile" ("La mobilité, c'est la santé"), menée conjointement avec l'OMS et axée sur l'utilisation des technologies mobiles pour aider les Etats Membres à lutter contre le fléau croissant que sont les maladies non transmissibles (cancer, accidents vasculaires cérébraux, maladies cardiaques, maladies pulmonaires et diabète) et les facteurs de risques associés (tabagisme, mauvaise alimentation, manque d'activité physique et abus d'alcool). Cette initiative vise à aider les Etats qui cherchent à développer les services de santé sur mobile au sein des systèmes de santé nationaux, en fournissant des avis techniques sur la mise en oeuvre de programmes de santé sur mobile. Cette initiative favorise une approche pleinement multisectorielle pour garantir la pérennité des programmes en encourageant l'établissement d'une collaboration entre les ministères de la santé et les ministères des TIC, et en mobilisant le soutien d'autres acteurs tels que les établissements universitaires, les institutions multilatérales et les partenaires du secteur privé concernés. Cette initiative a établi des partenariats avec 8 pays cibles dont le revenu est faible, intermédiaire ou élevé.Par ailleurs, l'UIT-D travaille dans le sens des Cibles 3.3 et 3.d grâce à son projet "Applications TIC pour faire face à la maladie à virus Ebola" actuellement mis en oeuvre en Afrique de l'Ouest. L'UIT-D contribue à mettre en oeuvre des réseaux à large bande, qui établissent les bases de la fourniture optimale de services selon des critères de qualité et de sécurité élevés. En outre, l'UIT fournit des informations sur les problèmes liés aux champs électromagnétiques à des fins de protection de la population.Dans le cadre de la Carte interactive des réseaux de transmission créée par l'UIT, l'UIT-D sensibilise davantage les pays en développement concernant les infrastructures de télécommunications/TIC (y compris les réseaux de radiodiffusion) existantes qui entrent en ligne de compte lors de la conception de nouveaux réseaux d'alerte rapide et de réduction des risques. |
| Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | Cible 4.1 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordableCible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelleCible 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | L'UIT contribue à assurer l'égalité des femmes dans l'accès à un enseignement technique, professionnel ou supérieur en menant une campagne mondiale pour la Journée internationale 2015 des jeunes filles dans le secteur des TIC, afin d'encourager davantage de jeunes femmes et de jeunes filles à poursuivre des études dans le domaine des TIC, mais aussi en publiant des informations sur les bourses d'études dans ce domaine sur le [portail de l'UIT "Les jeunes filles dans le secteur des TIC"](http://www.girlsinict.org/).L'UIT contribue à accroître le nombre de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de TIC, en mettant au point et en fournissant une formation dans ce domaine; en partageant les bonnes pratiques et les stratégies concernant la formation à l'utilisation des outils numériques; en menant une campagne de sensibilisation sur l'importance de disposer de compétences numériques, un atout pour l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise (qu'il s'agisse de notions élémentaires sur les outils numériques, de compétences informatiques plus pointues ou de connaissances en matière de programmation); en partageant des ressources numériques pour les jeunes en recherche d'emploi et les entrepreneurs; et en soutenant les jeunes bénévoles qui fournissent une formation à l'utilisation des outils numériques dans les zones isolées (<http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Youth-and-Children/Pages/Youth-and-Children.aspx>). L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 4.4 au moyen du projet "Renforcement des capacités dans les Centres Internet ruraux (Thaïlande)" en développant les compétences et en fournissant un accès aux TIC aux communautés rurales.Par ailleurs, l'UIT-D soutient activement les pays dans l'élaboration de politiques et de réglementations en matière de TIC qui contribuent au développement d'une nouvelle génération de main d'oeuvre qualifiée et technophile. Dans cette optique, l'UIT-D s'assure que des produits et processus nouveaux et améliorés sont introduits et diffusés dans l'économie, de manière efficace et en temps utile, tout en renforçant la capacité des particuliers et des entreprises à créer de la richesse en continu.L'UIT participe à la supervision des activités menées au titre de la Cible 4.4 en recueillant et en diffusant des données sur les personnes ayant des compétences dans le domaine des TIC.L'UIT-D contribue à assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les autochtones, en faisant la promotion de technologies TIC abordables, accessibles aux personnes handicapées et qui facilitent l'enseignement et la formation professionnelle pour ces personnes, ainsi qu'en proposant une formation en ligne aux populations autochtones. (<http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Persons-with-Disabilities/Pages/Persons-with-Disabilities.aspx>et <http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Indigenous-Peoples/Pages/Home-Espanol.aspx>)L'UIT-D contribue à assurer l'accès à des matériels de formation sur les questions liées aux TIC, notamment sur des sujets spécialisés tels que la cybersécurité, de manière à accroître les perspectives d'emploi.Par ailleurs, l'UIT-D s'emploie à atteindre les Cibles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.c au moyen d'activités de sensibilisation et de promotion concernant le potentiel des communications mobiles pour le développement socio-économique. L'initiative "Le mobile au service du développement" de l'UIT-D vise à créer un programme de ressources et de mesures pour faciliter le déploiement de services utilisant le mobile, notamment dans les domaines de la santé sur mobile, l'apprentissage sur mobile, la gouvernance sur mobile, le commerce sur mobile, etc. |
| Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | Cible 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publiqueCible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes | L'UIT-D travaille dans le sens des Cibles 5.5 et 5.b en menant une campagne mondiale pour la Journée internationale 2015 des jeunes filles dans le secteur des TIC, afin d'encourager davantage de jeunes femmes et de jeunes filles à poursuivre des études et une carrière dans le domaine des TIC, en partageant les bonnes pratiques en matière de recrutement, de fidélisation et de promotion des femmes dans le secteur des TIC et en publiant les profils de personnalités féminines qui sont des exemples de réussite sur le [portail "Les jeunes filles dans le secteur des TIC"](http://www.girlsinict.org/).L'UIT-D participe à la supervision des activités menées au titre de la Cible 5.b en recueillant et en diffusant un certain nombre d'indicateurs TIC ventilés par sexe, notamment sur la possession et l'utilisation de téléphones mobiles, l'utilisation d'Internet et les compétences dans le domaine des TIC. |
| Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable | Cible 6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordableCible 6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau Cible 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient | L'UIT-D s'emploie à atteindre les Cibles 6.1, 6.4 et 6.5 par l'intermédiaire des travaux menés par les commissions d'études au titre de la Question sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et à étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris les dispositifs mobiles, qui peuvent contribuer à la protection des biens et des personnes; à assurer une gestion intelligente du trafic des véhicules à moteur; à économiser de l'électricité; à mesurer les effets de la pollution de l'environnement; à améliorer les rendements agricoles; à gérer les soins de santé et l'éducation; à gérer et contrôler les réserves d'eau potable; à résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales, etc. |
| Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable  | Cible 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable Cible 7.2 Accroître nettement la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial Cible 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétiqueCible 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent | L'UIT-D s'emploie à atteindre les Cibles 7.1, 7.2 et 7.3 par l'intermédiaire des travaux menés par la commission d'études au titre de la question sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et à étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris les dispositifs mobiles, qui peuvent contribuer à garantir la protection des biens et des personne; à assurer une gestion intelligente du trafic des véhicules à moteur; à économiser de l'électricité; à mesurer les effets de la pollution de l'environnement; à améliorer les rendements agricoles; à gérer les soins de santé et l'éducation; à gérer et contrôler les réserves d'eau potable; à résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales, etc.L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 7b en aidant les pays à développer et mettre sur pied des télécentres écologiques qui permettront aux PMA, aux PEID et aux PDSL d'être connectés. |
| Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous  | Cible 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvreCible 8.3 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvreCible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formationCible 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.Cible 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail | L'UIT-D contribue à atteindre des niveaux élevés de productivité économique par la modernisation technologique et l'innovation, en encourageant les jeunes à apprendre le codage, en publiant des travaux de recherche sur des programmes de formation au codage et en proposant des ateliers de formation sur les méthodes, la gestion et la pédagogie en ce qui concerne les programmes de formation au codage. La contribution de l'UIT-D consiste également à fournir une assistance et une formation pour le passage aux réseaux issus de la convergence (NGN) afin de permettre l'adaptabilité et l'exploitation à long terme des réseaux de télécommunication/TIC, le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6, l'adoption de points IXP, à faciliter la mise en service de la radiodiffusion numérique et à élaborer des plans directeurs dans le domaine de la gestion du spectre.L'UIT-D s'emploie à atteindre les Cibles 8.3, 8.5 et 8.b en élaborant et en fournissant des formations en ligne sur l'entreprenariat grâce aux TIC et en encourageant les jeunes, hommes et femmes, à acquérir des compétences en matière de codage ainsi que d'autres compétences numériques, compte tenu du fait que des emplois nécessitant des compétences numériques de haut niveau ne pourront être pourvus faute de personnes qualifiées. L'UIT-D contribue à réduire fortement le nombre de jeunes qui ne travaillent pas, ne se forment pas et ne sont pas scolarisés, en jouant un rôle de chef de file dans le domaine thématique des compétences numériques et des pôles technologiques dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes.L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 8.a en encourageant l'utilisation des technologies de télécommunication nouvelles ou existantes afin de renforcer les échanges commerciaux, en particulier dans les pays les moins avancés. |
| Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitableCible 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement Cible 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 | L'UIT-D participe à l'instauration d'infrastructures des TIC résilientes en aidant les Etats Membres à élaborer des politiques et des réglementations relatives aux TIC à la fois globales et ciblées qui peuvent contribuer à éliminer les obstacles au déploiement du large bande et faciliter activement la mise en place de réseaux à fibres optiques et de liaisons internationales de connectivité, y compris entre les secteurs. L'UIT-D favorise également le déploiement de services TIC dans les zones mal desservies ou non desservies, notamment des services améliorés pour les situations d'urgence et en matière d'accessibilité.L'UIT-D élabore des lignes directrices et des Recommandations pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et la bonne application d'un vaste ensemble de politiques sur la réglementation des TIC ainsi que d'autres instruments juridiques afin de stimuler le déploiement des réseaux large bande, en particulier dans les pays en développement.L'UIT-D encourage le développement des réseaux de télécommunication/TIC grâce à l'utilisation de la "[Carte interactive des réseaux de transmission](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/InteractiveTransmissionMaps.aspx)". Ce projet est l'occasion de faire un état des lieux mondial de la connectivité large bande, permettant ainsi à la communauté des TIC d'identifier les possibilités d'investissement dans le large bande. L'UIT-D fait des recherches, des analyses sur les principaux réseaux de transmission de Terre et en établit une cartographie. En outre, l'UIT fournit une assistance pour les activités de coordination transfrontière des fréquences. Fin 2015, les cartes UIT interactives en ligne des réseaux de transmission de Terre (réseaux dorsaux à fibres optiques large bande liaisons hyperfréquences et stations terriennes de satellite) à l'échelle mondiale consignaient une connectivité aux réseaux dorsaux large bande nationaux pour plus de 322 opérateurs/réseaux dans plus de 156 pays. Cette cartographie évolue pour prendre en compte l'identification et la capacité des points IXP dans le monde.Dans le cadre du projet "Politiques et applications large bande nationales", mis en œuvre par l'UIT et le Ministère de la science, des TIC et de la planification (MSIP) de la République de Corée, une assistance technique est fournie aux pays en développement. Par exemple, dans le cadre de ce projet, le Vanuatu a élaboré son plan national pour le large bande. L'UIT a également fourni une assistance pour la mise en œuvre de la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre.Du fait de la mise en œuvre du [programme sur la conformité et l'interopérabilité (C&I)](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/default.aspx), auquel sont associés les trois Secteurs de l'UIT, il y a de plus en plus de produits et de systèmes interopérables, ce qui contribue à l'existence de solutions TIC universelles peu onéreuses. L'UIT-D est responsable du Pilier 3 (Renforcement des capacités) et du Pilier 4 (Assistance pour l'établissement de centres de tests et de programmes C&I dans les pays en développement).Le [projet de réseau hertzien large bande mené conjointement par l'UIT et la Fondation Craig and Susan McCaw](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ITU-McCaw-Foundation-Project.aspx) et mis en œuvre dans plusieurs pays d'Afrique et plusieurs pays arabes permet d'assurer une connectivité large bande à moindre coût et de développer des applications TIC pour les établissements scolaires et les hôpitaux. L'UIT-D contribue à améliorer l'accès aux TIC et à Internet à un coût abordable en mettant en œuvre des projets en faveur des réseaux hertziens large bande (au Burkina Faso, au Mali, au Rwanda, au Swaziland, au Lesotho et à Djibouti).L'UIT-D s'emploie également à atteindre la Cible 9.c en créant des télécentres qui fourniront une connectivité aux zones rurales et isolées, ce qui permettra également de réduire la vulnérabilité de ces zones en cas de catastrophe.L'UIT-D appuie les efforts d'adaptation aux nouvelles infrastructures des TIC en élaborant des lignes directrices concernant la mise en œuvre de points IXP régionaux, compte tenu de la baisse du prix de l'interconnexion Internet et du cadre juridique et réglementaire en vigueur dans chaque pays bénéficiant d'une assistance.En Afrique, un projet de l'UIT-D sur un banc d'essai du protocole IPv6 a été mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'ARTCI (l'autorité de régulation). Ce banc d'essai permettra de simuler le passage des réseaux au protocole IPv6 avant le véritable déploiement, en vue de réduire au minimum les erreurs. Des équipements pour le banc d'essai IPv6 ont été achetés en décembre 2014 pour l'Ouganda, où un banc d'essai analogue sera mis en œuvre. Dans les Etats arabes, le Yémen et la Palestine ont bénéficié d'une formation sur le développement et le déploiement du protocole IPv6.Dans le cadre des cartes interactives des réseaux de transmission de l'UIT, l'UIT-D va se servir des liaisons de transmission et des données sur le trafic entre les pays pour identifier les liaisons manquantes à l'échelle régionale et sous-régionale et élaborer des études de cas afin de planifier les infrastructures large bande. En outre, la mise en œuvre de la radiodiffusion numérique et la gestion efficace du spectre constituent une assistance précieuse pour les pays.L'UIT-D oeuvre en faveur de la réduction de l'écart en matière de normalisation qui doit être comblé pour que les pays puissent jouir des avantages économiques allant de pair avec le progrès technologique et pour mieux mettre en évidence les exigences liées à la fourniture d'un accès à Internet universel et financièrement abordable.L'UIT-D contribue à encourager l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, qui est un élément essentiel pour des infrastructures résilientes, en élaborant des programmes visant à renforcer les capacités et à faciliter la mise en place de moyens en matière de cybersécurité pour les Etats Membres.L'UIT-D contribue à la supervision des activités menées au titre des Cibles 9.1 et 9.c en recueillant et diffusant un certain nombre d'indicateurs sur les TIC utiles, notamment ceux sur accès à I'Internet large bande dans les zones urbaines et les zones rurales, la desserte des populations par les réseaux de téléphonie mobile et les prix de l'Internet large bande.  |
| Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autreCible 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matièreCible 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent | L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 10.2 en encourageant les filles et les femmes à entreprendre une carrière dans le secteur des TIC et les jeunes à acquérir des compétences numériques de base et avancées, en partageant les bonnes pratiques concernant les programmes de formation au codage et en facilitant l'accès aux TIC, afin que les personnes handicapées puissent prendre part aux activités économiques.L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 10.3 en élimant les lois, politiques et pratiques discriminatoires par le biais de ses projets actuels "d'appui à l'harmonisation des politiques des TIC dans les Caraïbes" et d'appui au "Renforcement des capacités politiques, réglementaires et législatives dans le domaine des TIC des Etats insulaires de la Région Pacifique" (ICB4PAC II).L'UIT-D fournit un appui aux Etats Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de réglementation des TIC favorisant la mise en place de cadres juridiques et institutionnels intersectoriels qui soient transparents, propices à l'investissement et à la croissance, encouragent une concurrence accrue et juste ainsi que l'innovation, stimulent le déploiement des infrastructures, contribuent au développement de nouveaux services, intègrent la question de la sécurité, protègent les consommateurs tout en servant leurs intérêts.L'UIT-D contribue à améliorer l'accès large bande et à renforcer les réseaux centraux qui acheminent les flux internationaux d'information, notamment les données sécurisées concernant les services financiers numériques, qui sont essentielles pour réduire les coûts des transactions. |
| Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | Cible 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgéesCible 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets Cible 11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.Cible 11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux | L'UIT-D contribue à la réalisation de cet objectif en mettant au point et en proposant des programmes de formation sur les villes intelligentes et durables.L'UIT-D oeuvre en faveur de systèmes de transport accessibles pour tous et accorde une attention particulière aux personnes handicapées, en contribuant à l'accessibilité des TIC dans les systèmes de transport en commun, notamment à la passation de marchés publics pour des TIC accessibles dans les systèmes de transport en commun.L'UIT-D agit en faveur de la protection des systèmes TIC qui conditionnent les infrastructures et les services essentiels (y compris les transports) afin d'éviter et de prévenir l'interruption des services et d'assurer la continuité des activités.L'UIT-D s'emploie à atteindre de la Cible 11.6 par l'intermédiaire des travaux menés par la Commission d'études au titre de la Question sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris les dispositifs mobiles, qui peuvent contribuer à garantir la protection des biens et des personnes, à assurer une gestion intelligente du trafic des véhicules à moteur, à économiser de l'électricité, à mesurer les effets de la pollution de l'environnement, à améliorer les rendements agricoles, à gérer les soins de santé et l'éducation, à gérer et contrôler les réserves d'eau potable et à résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales, etc.L'UIT-D travaille dans le sens des Cibles 11.5 et 11.6 en mettant en œuvre des plans nationaux pour les télécommunications d'urgence qui aideront les pays à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience en cas de catastrophe, et en mettant en place des systèmes d'alerte rapide pour atténuer les effets des changements climatiques. |
| Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables |  |  |
| Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions  | Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climatCible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapideCible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés | L'UIT-D contribue à la réalisation de cet objectif en mettant au point et en proposant des programmes de formation sur les TIC et les changements climatiques. L'UIT-D prend également des mesures en faveur de la résilience en concevant et en mettant en place des systèmes d'alerte rapide, en collaboration avec d'autres parties prenantes.L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 13.1 en mettant en œuvre un projet visant à rétablir la connectivité grâce à l'utilisation de l'unité mobile et déployable de ressources TIC.De plus, l'UIT-D travaille dans le sens des Cibles 13.1, 13.3 et 13.b en mettant en œuvre des projets relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et en mettant en place des capacités de communication et des solutions en matière de communications d'urgence par satellite pour les îles du Pacifique. |
| Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable |  |  |
| Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |  |  |
| Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | Cible 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationauxCible 16a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement | L'UIT-D est déterminé à promouvoir le large bande, et en particulier le large bande mobile, pour que tout un chacun puisse avoir accès à n'importe quel contenu, à tout moment et en tout lieu, à l'ère de la société mondiale de l'information. L'élaboration de politiques sur la réglementation des TIC encourage l'adoption de technologies et de services innovants qui améliorent l'accès à ces contenus et stimulent le progrès social et économique.L'UIT-D participe à la supervision des activités menées au titre de la Cible 16.10 en recueillant et diffusant des données sur l'accès à Internet et l'utilisation de l'Internet, un indicateur clé pour l'accès du public à l'information. L'UIT-D s'emploie à atteindre la Cible 16a en mettant en oeuvre des initiatives sur le renforcement des capacités dans des domaines tels que la gouvernance mondiale de l'Internet et la formation à la cybersécurité. L'UIT-D s'emploie également à atteindre cette Cible en fournissant aux centres d'excellence et aux centres de formation à l'Internet un appui en matière de capacités institutionnelles.L'UIT-D oeuvre également à la création d'autorités de réglementation des TIC et au renforcement continu de leurs capacités. Les activités récurrentes de l'UIT-D, comme le [Colloque mondial des régulateurs](http://www.itu.int/gsr16), permettent d'avoir un échange constructif sur les questions de réglementation à l'ordre du jour et de définir des lignes directrices en matière de bonnes pratiques et la fourniture d'une assistance ad hoc ciblée se fonde sur ces lignes directrices et détermine des choix de politiques ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine du numérique.L'UIT-D met en oeuvre [divers moyens](http://www.itu.int/treg) pour faire émerger une compréhension, une vision et une stratégie communes en matière de TIC, et de nombreux mécanismes de collaboration sont mis sur pied pour encourager le dialogue avec les autorités de réglementation ainsi qu'avec le secteur, les consommateurs et d'autres parties prenantes.L'UIT-D oeuvre en partenariat avec les régulateurs et les décideurs dans le domaine des TIC ainsi qu'avec le secteur privé pour faire progresser le développement des TIC et l'inclusion sociale, notamment en facilitant la création de partenariats, par exemple entre les secteurs public et privé, avec des organismes donateurs, des gouvernements, des ministères ou des ONG, en particulier pour atteindre les objectifs en matière d'accès universel dans les zones rurales, isolées et non desservies et pour les personnes ayant des besoins particuliers.L'UIT-D encourage et facilite la coopération internationale dans des domaines spécialisés tels que la cybersécurité, conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies, afin d'oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationale. |
| Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développementCible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologiesCible 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accordCible 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications Cible 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durableCible 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière | Par le biais de partenariats avec différentes parties prenantes issues de l'écosystème des TIC, l'UIT-D contribue à la mobilisation des ressources, en espèces et en nature, afin de mettre en œuvre, à l'échelle nationale et régionale, des activités, des projets et des mesures concernant les TIC dans les pays en développement, notamment en élaborant des stratégies ainsi que des outils et services connexes (bases de données, offres de parrainage, sites web spécialisés, notes de synthèse, véhicules publicitaires, etc.).L'UIT-D contribue au renforcement de l'écosystème mondial de l'innovation en matière de TIC dans le cadre de d'activités comme le partage de compétences techniques (SMSI et ITU Telecom) et en participant à la création de projets d'implantation locale qui se fondent sur de nouveaux partenariats locaux et internationaux.L'UIT-D oeuvre pour perfectionner les moyens de mise en œuvre et à améliorer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation en renforçant la coopération internationale et le partage de compétences spécialisées sur des sujets essentiels concernant les TIC, dans le cadre des activités de ses commissions d'études spécialisées.L'UIT-D fournit un cadre neutre pour la coopération internationale en vue de l'élaboration d'une stratégie coordonnée et harmonisée pour accélérer la transformation de la société de l'information.L'UIT-D contribue à la supervision des activités menées au titre de la Cible 17.6 en recueillant et diffusant des données sur l'accès à l'Internet et sur l'utilisation de l'Internet, en particulier sur l'accès au large bande fixe, ce qui est une exigence essentielle pour renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation.L'UIT-D oeuvre en faveur de la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle pour parvenir à un programme de conformité et d'interopérabilité (C&I) commun et harmonisé à l'échelle internationale et régionale. Le partage et l'utilisation rationnelle des infrastructures C&I – laboratoires, organismes d'accréditation, pratiques en matière de réglementation, etc. – rendent possible l'harmonisation des prescriptions techniques et facilitent le transit des biens et des services liés aux TIC, stimulant ainsi le commerce et le développement régional.L'UIT-D contribue au déploiement de technologies large bande et d'infrastructures de réseau pour la fourniture de multiple services et applications de télécommunication et le passage aux réseaux de prochaine génération (NGN) tout IP hertziens et filaires en mettant en œuvre la radiodiffusion numérique, ce qui ouvre des perspectives pour la diffusion de solutions respectueuses de l'environnement.L'UIT-D contribue à la supervision des activités menées au titre de la Cible 17.8 en recueillant et diffusant un certain nombre d'indicateurs sur les TIC pertinents qui rendent possible le renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation dans les pays les moins avancés, ainsi que sur l'accès à l'Internet large bande et son utilisation, sur la largeur de bande Internet internationale et sur les prix de l'Internet large bande. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec le [Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx).A l'occasion du [Colloque mondial des régulateurs](http://www.itu.int/gsr15) et du [Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS)](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/wtis2015/default.aspx), l'UIT-D rassemble des parties prenantes de premier plan qui débattront de la coopération internationale dans le secteur des TIC.L'UIT-D encourage l'élaboration de politiques cohérentes sur la réglementation des TIC, notamment en mettant en place un cadre réglementaire harmonisé à l'intérieur d'une même région et dans toutes les régions et en nouant un dialogue plus large entre toutes les parties prenantes.L'UIT-D contribue au renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable en travaillant avec les gouvernements, pour ce qui est de l'élaboration des politiques et de la définition de cadres institutionnels pour le secteur des TIC, ainsi qu'avec le secteur privé pour poser les bases des économies numériques modernes.L'UIT-D encourage et favorise la conclusion de partenariats public-privé et avec la société civile efficaces mettant à contribution différentes parties prenantes afin de donner aux filles, aux femmes, aux jeunes, aux enfants, aux populations indigènes et aux personnes handicapées les moyens de leur autonomie. |

Annexe 4: Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. (Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>)

|  |
| --- |
| Objectifs de développement durableApprouvés par l'Assemblée générale des Nations Unies  |
| Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde |
| Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable |
| Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge |
| Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie |
| Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles |
| Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (6.a, 6.b) |
| Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable  |
| Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous  |
| Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre |
| Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables |
| Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables |
| Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions  |
| Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable |
| Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous |
| Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser |

Annexe 5: Grandes orientations du SMSI

Le Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 - Tunis, 2015) a instauré un mécanisme de mise en œuvre du SMSI fondé sur les onze grandes orientations du SMSI définies dans le Plan d'action de Genève. (Voir <http://www.itu.int/net/wsis/docs/geneva/official/poa.html>)

La Manifestation de haut niveau SMSI+10 (Genève, 2014) a été l'occasion d'adopter la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015, qui a défini de nouvelles priorités pour toutes les grandes orientations du SMSI. (Voir <http://www.itu.int/net/wsis/documents/HLE.html>)

|  |
| --- |
| Grandes orientations du SMSI  |
| С1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement |
| С2. L'infrastructure de l'information et de la communication |
| C3. Accès à l'information et au savoir |
| C4. Le renforcement des capacités |
| C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC |
| C6. Créer un environnement propice |
| C7. Applications des TIC* Administration électronique
* Commerce électronique
* Téléenseignement
* Cybersanté
* Cybertravail
* Cyberécologie
* Cyberagriculture
* Cyberscience
 |
| C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux |
| C9. Médias |
| C10. Dimensions éthiques de la société de l'information |
| C11. Coopération internationale et régionale |

Annexe 6: Tableau de correspondance entre les grandes orientations du SMSI et les ODD (en un coup d'œil)

L'Annexe 6 est le tableau de correspondance entre les grandes orientations du SMSI et les ODD qui a été adopté par toutes les institutions des Nations Unies qui assument les fonctions de coordonnateur pour les grandes orientations du SMSI ainsi que par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, au Forum 2015 du SMSI. Ce tableau de correspondance est un document évolutif. La version la plus récente est disponible sur le lien: [www.wsis.org/sdg](http://www.wsis.org/sdg).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 | Adm. élec. | Com. élec. | Télé ens. | Cyb. santé | Cyb. trav. | Cyb. éco. | Cyb. agr. | Cyb. science | C8 | C9 | C10 | C11 |
| **ODD 1** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 2** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 3** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 4** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 5** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 6** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 7** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 8** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 9** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 10** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 11** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 12** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 13** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 14** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 15** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 16** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 17** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Tableau de correspondance entre les ODD (et cibles associées)
et les grandes orientations du SMSI

|  |  |
| --- | --- |
| Objectif de développement durable | Grande orientation du SMSI correspondant |
| Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (1.4, 1.5, 1.b) | C1, C2, C3, C4, C5, C7 commerce électronique, C7télésanté, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10 |
| Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.3, 2.4, 2.5, 2.a) | C3, C4, C6, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C8, C10 |
| Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (3.3, 3.7, 3.8, 3.b, 3.d) | C1, C3, C4, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C10 |
| Objectif 4. Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous (4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7) | C3, C4, C5, C6, C7 téléenseignement, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C8, C10 |
| Objectif 5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (5.5, 5.6, 5.b)  | C1, C3, C4, C5, C6, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C9, C10 |
| Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (6.a, 6.b) | C3, C4, C7 cyberscience, C8 |
| Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables (7.1, 7.a, 7.b) | C3, C5, C7 cyberscience |
| Objectif 8. Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous (8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.9, 8.10) | C2, C3, C5, C6, C7 commerce électronique, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C8, C10 |
| Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation (9.1, 9.3, 9.4, 9.a, 9.c) | C2, C3, C5, C6, C7 administration électronique, C7 commerce électronique, C7 cyberécologie, C7 cyberagriculture, C9, C10 |
| Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (10.2, 10.3, 10.c) | C1, C3, C6, C7 cybertravail, C10  |
| Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.b) | C2, C3, C5, C6, C7 cyberécologie, C8, C10 |
| Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables (12.6, 12.7, 12.8, 12.a, 12.b) | C3, C4, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C8, C9, C10 |
| Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (13.1, 13.2, 13.3, 13.b) | C3, C4, C7 cyberécologie, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10  |
| Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines (14.a) | C3, C4, C7 cyberécologie, C7 cyberscience |
| Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | C3, C7 cyberécologie, C7 cyberscience |
| Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b) | C1, C3, C4, C5, C6, C7 administration électronique, C9, C10 |
| Objectif 17. Renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (17.6, 17.8, 17.9, 17.11, 17.14, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19) | C1, C3, C4, C5, C6, C7 administration électronique, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10, C11 |

Tableau de correspondance entre les grandes orientations du SMSI et les ODD

|  |  |
| --- | --- |
| Grandes orientations du SMSI | ODD |
|  | **C1: Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement** | Objectif 1, 3.8, 3.d, Objectif 5, 10.c, 16.5, 16.6, 16.10, 17.18 |
|  | **C2: L'infrastructure de l'information et de la communication : fondement essentiel société de l'information inclusive** | 1.4, 8.2, 9.1, 9.a, 9.c, 11.5, 11.b |
|  | **C3: L'accès à l'information et au savoir** | Objectif 1, Objectif 2, Objectif 3, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 8, Objectif 9, Objectif 10, Objectif 11 Objectif 12, Objectif 13, Objectif 14, Objectif 15 Objectif 16, Objectif 17 |
|  | **C4: Le renforcement des capacités** | 1.b, 2.3, 3.7, 3.b, 3.d, 4.4, 4.7, 5.5, 5.b, 6.a, 12.7, 12.8, 12.a, 12.b, 13.2, 13.3, 13.b, 14.a, 16.a, 17.9, 17.18 |
|  | **C5: Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC** | 1.4, 4.1, 4.3, **4.5**, 5.b, 7.1, 7.a, 7.b, 8.1, 9.1, 9.c, 11.3, 11.b, 16.2, 17.8  |
|  | **C6: Créer un environnement propice** | 2.a, 4.4, 5.b, 8.2, 8.3, 9.1, 9.c, 10.3, 11.3, 11.b, 16.3, 16.6, 16.7, 16.10, 16.b, 17.6, 17.14, 17.16 |
|  | **C7 Applications des TIC i. Administration électronique** | 9.c, 16.6, 16.7, 16.10, 17.8 |
|  | **C7 Applications des TIC : ii. Commerce électronique** | 1.4, 2.3, 5.b, 8.3, 8.9, 8.10, 9.3, 17.11 |
|  | **C7 Applications des TIC : iii. Téléenseignement** | Objectif 4 |
|  | **C7 Applications des TIC : iv. Télésanté** | 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, Objectif 3, 3.3, 3.8, 5.6, 5.b, 17.8, 17.19  |
|  | **C7 Applications des TIC : v. Cybertravail** |  **4.5**, 8.5, 10.2, 12.6, 17.9  |
|  | **C7 Applications des TIC : vi. Cyberécologie** | 9.4, 11.6, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, Objectif 14, Objectif 15 |
|  | **C7 Applications des TIC : vii. Cyberagriculture** | 1.5, 2.3, 2.4, 2.a, 3.d, Objectif 4, 5.5, 8.2, 9.1, 9.c, 12.8, 13.1, 13.3, 17.16, 17.17 |
|  | **C7 Applications des TIC : viii. Cyberscience** | 1.5, 4.7, 6.1, 6.a, 7.a, 13.1, 13.2, 13.3, 14.a, 15.9, 17.6, 17.7 |
|  | **C8: Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux** | 2.5, 4.7, 6.b, 8.3, 8.9, 11.4, 12.b  |
|  | **C9: Médias** | 5.b, 9.c, 12.8, 16.10 |
|  | **C10: Dimensions éthiques de la société de l'information** | 1.5, 2.3, 3.8, 4.7, 5.1, 8.36, 9.1, 10.2, 10.3, 11.3, 12.8, 13.3, 16.7, 16.10, 17.6, 17.7, 17.8, 17.18, 17.19  |
|  | **C11: Coopération internationale et régionale** | 17.9, 17.16, 17.17 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La version actualisée des feuilles de route sur les grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI sont disponibles à l'adresse suivante: [www.wsis.og/itu-wsis](http://www.wsis.og/itu-wsis) [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.itu.int/en/itu-d/conferences/wtdc/wtdc17/pages/rpm.aspx> [↑](#footnote-ref-2)